

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX  
Séance du Mercredi 7 décembre 2022**

L'An deux mille vingt deux et le sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents :Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion, Mme Jeanine Parent, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier,, Mme Delphine Champion,Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, , Mr Nicolas Perche, Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy

Excusé : Mr Freddy Berezyiat ayant donné pouvoir à Mme Buffy

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2022.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Musée Chintreuil – programme 2023

Madame Nelly Catherin, attaché de Conservation du Patrimoine au Musée Chintreuil, présente le projet d'exposition temporaire pour l'année 2023 intitulée « Splendeurs dérisoires »

Le budget prévisionnel de cette exposition est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Transport des oeuvres	1 500	Commune de Pont-de-Vaux	8 500
Aménagement muséographique	1 500	Drac	8 500
Assurance	500	Billetterie- boutique	10 000
Edition catalogue	2 500		
Communication	5 000		
Travaux photographiques	1 000		
Actions Culturelles	15 000		
	27 000		27 000

Le Conseil Municipal approuve le projet d'exposition temporaire pour l'année 2023 et le budget prévisionnel associé. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'aide financière de la DRAC pour la mise en place de cette exposition à hauteur de 8 500 euros,

(Unanimité)

2- Présentation du projet signalétique

Monsieur Baptiste Garrone Chef de projet Petites Villes de Demain, présente le projet de signalétique sur le territoire de Pont de Vaux. Quelques points sont à améliorer.

3- PLUi : arrêt du projet – retiré de l'ordre du jour

4- Mise en place d'une charte chromatique – convention avec le CAUE

Afin de répondre aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France le conseil municipal décide de mettre en place une charte chromatique pour les façades du centre-ville qui servira de support aux demandes de rénovation de façade.

Le CAUE peut accompagner la commune pour la mise en œuvre de ce document. Le prix de cette prestation est de 3920 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

(Unanimité)

5- Entretien du terrain de quad – participation financière de la Communauté de communes

La communauté de communes prend en charge la moitié des dépenses d'entretien du terrain de quad pour l'année 2022 qui se sont élevés à 40 000 €. le conseil municipal prend acte de cette participation.

(Unanimité)

6- Convention avec le SBVR pour l'installation d'une sonde de mesure sur le barrage des Aiguilles

Le Syndicat du Bassin versant de la Reyssouze souhaite mettre en place un système de mesure de niveaux, d'alerte et de suivi de la ressource au niveau de la Reyssouze aval sur la rive droite du barrage des aiguilles.

Ce système de mesures permettra le suivi des niveaux d'eau, la mesure de débits et température pour avoir un suivi et une banque de données sur le dernier tronçon de Reyssouze avant la Saône. Ce dispositif permettra par ailleurs de mesurer tout autre paramètre qui pourra alimenter l'observatoire de la ressource en eau du bassin versant. L'aménagement consiste en :

- la pose d'un appareil de mesures et d'enregistrement : deux capteurs radar fixés sur un mat et une platine inox sur la plateforme rive droite en amont et aval du barrage, l'armoire installée dans l'armoire existante servant auparavant à la commande des vannes ;
- la pose de deux échelles limnimétriques, amont et aval du barrage ;
- La pose d'une sonde de température ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

(Unanimité)

7- Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale

Conformément aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018 – 2022 » entre la CNAF et l'Etat, la Caf de l'Ain développe la Convention Territoriale Globale (CTG), outil de la branche Famille pour coordonner l'ensemble des politiques et actions mises en oeuvre sur un territoire, afin d'assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation avec les collectivités compétentes.

La CTG permet de :

- Développer et coordonner l'ensemble des politiques et des actions sociales et familiales mises en oeuvre sur le territoire,
- Définir et mettre en oeuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins,
- Gagner en efficacité et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la présente affaire.

(Unanimité)

8- Garantie d'emprunt SEMCODA – modification de la délibération 2022-58

Le conseil municipal décide de modifier la délibération 2022-58 relative à la garantie d'emprunt en insérant la phrase :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

(Unanimité)

9- Information sur l'augmentation des tarifs du gaz

Le SIEA nous a communiqué l'information suivante :

**Pour votre collectivité/établissement public, la somme estimée selon les consommations de gaz annoncées pour le budget 2023 est de 249 603,14 € HT et 296 145,29 € TTC. ( à ce jour le montant est autour de 60 000 € )**

Le détail pour chacun de vos sites est le suivant :

Nom du Point de Livraison		€ TTC/an
NOUVELLE BIBLIOTHEQUE	25,503	5 854,33 €
MAIRIE	429,610	96 296,32 €
EGLISE	19,049	4 417,26 €
SALLE DES FETES	200,698	44 863,90 €
CENTRE SOCIO CULTUREL MATER ?ENELLE	181,194	40 521,07 €
LOGEMENT C DE SECOURS	16,590	3 869,73 €
GARDERIE ET SALLE HERBET	153,383	34 328,57 €
ECOLE PRIMAIRE	148,250	33 185,64 €
SALLE DE SPORT	24,692	5 673,75 €
BAT TECHNIQUE COMMUNAL	12,674	2 997,78 €
L ARQUEBUSE	39,186	8 901,04 €
RESTO DU COEUR	19,488	4 515,01 €
VESTIAIRES DU STADE	47,359	10 720,87 €

10-Questions diverses

Le conseil municipal accepte le remboursement de frais à Mr Nicolas Perche pour des frais d'achat de logiciel pour la somme de 77.99 €

(Unanimité)

Chapon d'or : Il aura lieu le 14 décembre 2022 au restaurant le Commerce. Le conseil municipal procède au tirage au sort de 4 éleveurs. (5 éleveurs ont transmis leur candidature.)

Ventes de terrains : comme annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal une vente de terrain aux sociétés Jousseau et Moraco est envisagée pour permettre à la société MORACO de s'agrandir. Le bornage est en cours

Construction chambre funéraire : une étude est en cours pour céder une parcelle à proximité du cimetière afin de permettre la construction d'une chambre funéraire.

Françoise DELAY :

Le bulletin municipal est en phase d'achèvement

Une opération de récupération de sapins de Noël sera mise en place en vue de les broyer et de réaliser du paillage.

Le CCAS a remis un chèque de 1723 € à la ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose. L'opération a été une belle réussite

La collecte de la banque alimentaire a été portée par la croix Rouge. Les dons sont en baisse

La collecte des ordures ménagères sera externalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Des discussions sont actuellement en cours pour le montant de la redevance.

Michel Touraine :

Dans le cadre de l'évaluation des écoles, un questionnaire a été adressé aux familles. Un point concernait la cantine et il ressort de ce questionnaire que 91% des personnes ayant répondu sont satisfaites.

Pascal Pion :

En ce qui concerne les consommations d'énergie, des actions sont en cours afin de mettre en place des économies.

200 brigades de gendarmerie supplémentaires pourraient être déployées au niveau national. La commune de Pont de Vaux va déposer un dossier de candidature.

Jean-Pierre Bugaud

Une modification du parcours l'Ain à vélo est en cours

Le panneau relatif aux chemins de randonnée sera installé à proximité de la maison de l'eau.

Danièle Massu :

Plusieurs dépôts sauvages sont signalés.

Un problème au niveau d'un terre-plein est signalé Place Joubert

Quand les parkings à vélo seront installés : ils ont été commandés et seront livrés prochainement.

Nicolas Perche :

A-t-on des informations au sujet du pont de Fleurville : à ce jour pas plus d'information.

Annick Thevenard :

Toujours des problèmes de déjections canines. Quelles réponses pouvons nous apporter? Des verbalisations sont elles possibles?

Raphaë Berthillier signale un problème d'égout Place Joubert. Le problème est connu et des travaux seront réalisés.

Franck Dussud rappelle à l'assemblée la Nocturne des commerçants du 09/12.

Jeanine Guillain au sujet de la facturation des ordures ménagères demande comment cela se passera pour les associations à l'occasion des manifestations.

Mr Emeric Landre annonce qu'un marché de Noël aura lieu le 11 décembre à la salle des fêtes. Il demande quand l'abri bus sera installé Place Joubert. Monsieur le Maire indique que normalement cela est prévu 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.

Nathalie Buffy au sujet des convois exceptionnels : peut-on imposer leur passage uniquement les mardis soir? Il n'est pas possible de restreindre autant la circulation des convois

Laurent Martin rappelle les animations du 18 décembre prochain : concours de volailles, tunnel des associations, exposition gastronomique

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h

PONT DE VAUX le 12 décembre 2022

Le Maire,  
Yves PAUGE

